



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 à 18 heures 30 à la salles des fêtes, 2 rue Décatoire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 0) Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2020 ;
- 1) Règlement intérieur du Conseil Municipal 2020-2026 ;
- 2) Création des commissions communales et élection des membres ;
- 3) Dématérialisation du contrôle de légalité ;
- 4) Convention d'accompagnement Centre de Gestion du Pas de Calais (CDG62) ;
- 5) Bourses étudiantes 2020-2021 ;
- 6) Décisions Modificatives ;
- 7) D.E.T.R. demande de subvention pour l'extension de l'école Victoire Lampin ;
- 8) D.S.I.L. demande de subvention pour l'extension de l'école Victoire Lampin ;
- 9) Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- 10) Modification de la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 11) Subvention à l'association Lady Boxing Club ;
- 12) Subvention exceptionnelle à l'association Boxing Club Mazingarbois ;
- 13) Subvention exceptionnelle à l'association Full Contact ;
- 14) Subvention exceptionnelle à l'association La Sauce 62 ;
- 15) Subvention à l'association la Vie Active ;



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 17

[contact@ville-mazingarbe.fr](mailto:contact@ville-mazingarbe.fr) | [www.ville-mazingarbe.fr](http://www.ville-mazingarbe.fr)





- 16) Gratuité de l'abonnement à la médiathèque pour les personnes non mazingarboises ;
- 17) Redevances scolaires 2020-2021 pour les enfants non mazingarbois ;
- 18) Fixation des tarifs pour l'accueil de loisirs du mercredi pour les familles extérieures à la commune ;
- 19) Créances éteintes ;
- 20) Suppression de la régie de recettes Sport ;
- 21) Dissolution du S.I.V.O.M. de la Gohelle ;
- 22) Conventions de groupement de commandes et convention de cofinancement pour la réalisation d'études urbaines dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de l'E.R.B.M ;
- 23) Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- 24) Désignation du représentant AMARIS ;
- 25) Déploiement du dispositif Pass numériques ;
- 26) Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'archivage papier et numérique ;
- 27) Candidature au label « Ma Commune aime lire et faire lire » ;
- 28) Questions diverses ;

A Mazingarbe le sept octobre deux mille vingt.

Le Maire

Laurent POISSANT,



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 17

[contact@ville-mazingarbe.fr](mailto:contact@ville-mazingarbe.fr) | [www.ville-mazingarbe.fr](http://www.ville-mazingarbe.fr)



**BASSIN  
MINIER**  
NORD - PAS DE CALAIS  
PATRIMOINE MONDIAL